



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 7 mars 2023 à 19h00, au bureau municipal.

La réunion est ouverte au public et sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Nancy McGuire et Robert Chafe.

Le conseiller Brian Adam est absent.

Alicia Jones, Directrice générale, est présente.

1. **Ouverture de la réunion**

Le maire Spence souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présence**

Le conseiller Brian Adam est absent.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion est en cours d'enregistrement audio à des fins administratives.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

029-23/03

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

030-23/03

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion du 7 février 2023 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

- *Mme. Genevieve O'Brien:*

- donne son allocution au conseil en tant que présidente de la Société d'agriculture de Chapeau, ainsi qu'une mise à jour sur le projet du marché agricole;
- prétend que la Municipalité s'est entremêlée dans son projet et que des courriels ont été envoyés aux membres de son conseil d'administration sans leur consentement;
- prétend que le conseiller Schryer donne de fausses informations à la Directrice générale (DG);

Le Maire demande à la DG d'indiquer ce qui est requis pour compléter la demande de permis de construction pour le Marché agricole. La DG



No de résolution
ou annotation

répond qu'une résolution appropriée du conseil d'administration de la Société d'agriculture de Chapeau concernant l'emplacement du bâtiment, les plans, etc. soit adoptée et envoyée ; que l'arpentage soit complété et qu'un plan formel pour les raccordements à l'aqueduc et aux égouts soit fourni.

- *Mme Jane Toller, préfète MRC Pontiac:*

- fait une présentation au Conseil concernant son projet proposé d'énergie de valorisation des déchets ;
- demande l'appui de ce conseil municipal.

031-23/03

L'énergie provenant des déchets

- ATTENDU QUE la MRC Pontiac souhaite atteindre 100 % de détournement des ordures ménagères de l'enfouissement;
- ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a déjà exprimé, avec la résolution C.M. 2019-06-22 le désir d'accueillir une installation d'usine de valorisation des déchets desservant l'Outaouais et, avec autorisation ministérielle, la Ville d'Ottawa et le comté de Renfrew;
- ATTENDU QUE la MRC Pontiac est un site d'accueil volontaire, approuvé par le règlement numéro 184-2012 pour manifester son intérêt à titre de bénéficiaire et prévoir le zonage dans le Pontiac;
- ATTENDU QUE le Pontiac est facilement accessible de l'est et de l'ouest via la route 148, le traversier de Quyon et le barrage des Chenaux;
- ATTENDU QU' une installation potentielle créera des emplois et fournira une solution durable à 1,5 million de personnes ;

Il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque, et résolu que la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes appuie l'implantation d'une usine de valorisation énergétique des déchets dans le Pontiac, desservant l'Outaouais, la Ville d'Ottawa et le comté de Renfrew.

Adopté

9. Correspondance

- *Lettre d'un résident inquiet concernant la nécessité de consultations publiques pour certains projets*

Reporté à huis clos pour de plus amples discussions.

10. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et réglementation

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de la réglementation, donne un rapport verbal.

032-23/03

Propriété de nuisance – lot 4 604 840

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Chafe, que l'immeuble portant le lot #4 604 840, après avoir reçu plusieurs lettres d'avis de l'inspecteur municipal, soit mandatée à l'avocat municipal pour donner suite.

Adopté

033-23/03

Propriété Avis final – lot 5 129 494

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Chafe, d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre un avis final au lot # 5 129 494, et de procéder aux poursuites judiciaires si nécessaire, tel que discuté.

Adopté



No de résolution
ou annotation

035-23/03

Roulottes – demande d'événement

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver la demande faite par le propriétaire de la propriété portant le lot # 4 604 890 pour la tenue d'un événement du 27 juillet au 7 août où des roulottes supplémentaires seront en visite, conformément au règlement sur les véhicules récréatifs.

Adopté

Règlement 2023-002 - Démolition et protection d'immeubles patrimoniaux

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (projet de loi no 69) oblige une Municipalité à adopter un règlement de démolition conforme aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme visant les immeubles à valeur patrimoniale, et ce, avant le 1er avril 2023;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et celles de l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel, une Municipalité est tenue, par règlement, de s'assurer d'un contrôle discrétionnaire de la démolition d'immeubles à valeur patrimoniale sur son territoire;

ATTENDU QUE le Règlement régissant la démolition d'immeubles et la protection des immeubles patrimoniaux vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation ministériel à cet effet;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement afin de contrôler la démolition d'immeubles sur son territoire et d'assurer notamment la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

ATTENDU QUE un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023;

ATTENDU QUE la publication d'un avis public et à la tenue d'une assemblée publique de consultation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Chafe, d'adopter et promulguer le Règlement #2023-002 régissant la démolition d'immeubles et la protection des immeubles patrimoniaux.

Adopté

036-23/03

Règlement 2023-003 - pour les locations d'hébergement touristique à courte durée

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut modifier ses règlements en lien avec l'urbanisme;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'hébergement touristique, la location d'hébergement résidentiel pour une période de 31 jours et moins dans les résidences principales devient permis partout sur le territoire de la Province du Québec dès le 25 mars 2023;

ATTENDU QUE il est dans l'intérêt de la municipalité d'encadrer la location d'hébergement résidentiel;

ATTENDU QUE un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère McGuire, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'adopter le Règlement #2023-003 régissant l'hébergement touristique à courte durée

Adopté



No de résolution
ou annotation

037-23/03

Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

Règlement 2023-004 – décrétant la réalisation de travaux municipaux et autorisant un emprunt

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté en vertu de l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une confirmation de subvention du ministère des Transports en date du 16 novembre 2022, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, pour un montant maximal de 1 700 450 \$;

ATTENDU QU' il est devenu nécessaire de compléter les travaux majeurs de réfection et de reconstruction du chemin Culbute et du chemin de la Rivière, selon les plans et descriptions techniques (annexe A) ;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 2 267 267 \$;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'engager un emprunt pour acquitter le coût des travaux ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Schryer lors de la séance ordinaire du 7 février 2023 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance ;

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Adam et adopté à la majorité des membres présents que le règlement #2023-004 concernant la réalisation de travaux municipaux et autorisant un emprunt, soit adopté et édicté.

Adopté

038-23/03

PAVL – Projet de réfection des chemins Culbute et River

Les soumissions suivantes ont été reçues par voie d'appel d'offres public, pour la réfection de sections des chemins Culbute et River, numéro de contrat 2023-ALLU-001 :

<i>Soumissionnaire:</i>	<i>Prix:</i>
Excavatech JL	\$ 2,272,742.40
Eurovia	\$ 2,798,396.50
Construction FGK	\$ 1,840,921.50
Entreprises GNP	\$ 2,614,232.00
Constr. Michel Lacroix	\$ 2,600,695.00
Pavage Intercité	\$ 3,194,475.00
Entreprises JWK	\$ 1,712,801.85

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, d'accepter la plus basse soumission conforme, soumise par les Entreprises JWK.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, responsable du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafé, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.



No de résolution
ou annotation

039-23/03

Projet du parc Centennial

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère McGuire, de procéder à l'appel d'offres pour le projet initial du parc Centennial, incluant le drainage et l'aménagement paysager préparatoire, selon le plan, tel que discuté.

Adopté

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, étant absent; le maire fait un rapport verbal.

11. Comptes payables mensuelles

La liste des comptes payables du mois de février est présentée.

12. Questions du public

Aucun.

13. Varia

Aucun.

14. Séance à huis clos

040-23/03

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, de poursuivre les discussions à huis clos, à 20h25

Adopté

041-23/03

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, de revenir à la séance en cours, à 21h10

Adopté

042-23/03

Demande de consultation publique

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par la conseillère Sallafranque, de refuser la demande, d'un contribuable concerné, que la Municipalité mette en place une politique de consultation publique concernant la construction et le(s) projet(s) immobilières, le conseil municipal n'est pas d'avis qu'une politique devrait être créée en ce moment.

POUR:

Nancy McGuire

Mariette Sallafranque

Robert Chafe

Patrick Fleming

Adopté en Division

CONTRE:

Ivan Schryer

15. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 4 avril 2023 à 19h00, au bureau municipal.



No de résolution
ou annotation

043-23/03

16. Clôture de la réunion

Proposé par la conseillère Sallafranque et appuyé par la conseillère McGuire
que la séance soit levée à 21h15.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à la signature
par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code
municipal.

La version française est la version officielle - La version française est la version officielle